

L'écho des SOLISTE'S ENTREPRENEURS

Des sujets de fond au service des professionnels et institutionnels

Au sommaire de ce numéro

L'HEURE DU BILAN

Le mot du Comité de rédaction

A LA UNE

La retraite : comment bien la préparer ?

ZOOM SUR

La transmission d'entreprise

L'INTERVIEW

Marco LUCCA
répond à nos questions

L'OEIL DE L'EXPERTE

Linda LAIDI, avocate

POINTS DE VUE DES SOLISTES

NOS SOLISTES SE PRÉSENTENT

Aurore : Bien se sentir chez soi, la base du bien-être
Nicolas : le Tarot de Marseille ou changer les règles du jeu



L'HEURE DU BILAN

2024, les engagements sont tenus !

Trois newsletters, publiées, dans le calendrier prévu, aux 2 200 entreprises du territoire grâce à la contribution des Solistes, sollicités pour partager leur expertise, leurs trucs et astuces professionnels, leurs meilleures recettes pour les sujets de fond et le quotidien de « la vie au boulot ».

Nous souhaitons évidemment que l'Echo des Solistes soit utile à ses lecteurs, calé avec leurs sujets de réflexion et leurs besoins. C'est dans cet esprit qu'après avoir traité les sujets relatifs à la Qualité de Vie au Travail en 2024, nous aborderons en 2025 la vaste thématique de la Retraite et de la Transmission, des étapes cruciales dans un parcours de vie.

En attendant de découvrir ce que nos Solistes vont partager sur ce thème, les Solistes et le comité de rédaction souhaitent à chacun et chacune une année 2025 riche de nouveaux partages et de la réalisation de vos projets et vos vœux les plus chers.

LE MOT DU COMITE DE REDACTION



Pascale CAUSIER
Thérapeute en psychologie, sexothérapie et coachings partagé
pascalecausier@gmail.com

J'ai eu l'idée de proposer une « gazette » aux Solistes à force d'être confrontée à une phrase qui n'indique rien d'autre qu'un statut juridique : « Je veux être auto-entrepreneur ». Mais encore ?

Consciente de l'absence de représentations des compétences réelles de ces entrepreneurs solos, j'ai donc proposé un outil s'imaginant utile pour ses lecteurs comme pour les auteurs des futurs articles à lire. Il se trouve derrière ce statut d'entrepreneur solo pléthore de compétences à médiatiser. Mais comment faire appel à ces professionnels s'ils ne sont pas connus ? Et comment les mettre en valeur sans publi-reportage ?

La première réunion, qui allait fonder notre comité de rédaction et notre ligne éditoriale, s'est déroulée dans une grande fluidité : un thème annuel décliné en trois numéros adressés aux chefs d'entreprises de notre territoire. **Pourquoi ? Développer le maillage territorial en privilégiant la Reliance.** Thème cher à Martin Vanier, géographe et chercheur qui en écrit : « Ce qui nous transforme, c'est ce qui nous relie autrement. » Il s'agit de l'un des enjeux actuels pour renforcer un territoire attractif et pourvoyeur d'activité professionnelle pour un avenir commun.



Un jour, un appel d'une membre du Comité de rédaction de l'Echo des Solistes et la proposition de rejoindre cette belle initiative au service des Dirigeants d'entreprises de notre territoire. Partager des connaissances, proposer des sujets de réflexion, valoriser des expertises par un canal « les Solo preneurs parlent aux Entrepreneurs ». En plus de la satisfaction de contribuer à une activité collective et bénévole, j'ai la chance d'avoir rejoint une équipe de femmes compétentes, courageuses, engagées avec lesquelles j'apprends à chaque session, dans un lien complice, joyeux et respectueux de nos différences. Une belle aventure, vraiment...

Laurence PASTRE
heLPyouRH, Bras Droit des Dirigeants
Ressources Humaines externalisées à temps partagé
lpastre06@gmail.com



Participer au comité de rédaction de l'Echo des Solistes c'est un engagement bénévole, qui est le prolongement de notre participation à la vie de notre association. C'est se mettre au service d'un collectif riche de savoir-faire, d'expériences professionnelles et personnelles. C'est offrir un espace d'expression et de valorisation de l'expertise de nos adhérents. C'est également proposer des contenus de qualité aux différents acteurs du territoire.

En tant qu'auto-entrepreneuse c'est l'occasion de travailler avec une équipe motivée, dynamique et venant de secteurs totalement différents. Tout cela participe à ouvrir le champ de nos compréhensions. C'est un engagement très satisfaisant.

Elodie KLEIN
Sophrologie relationnelle, Méthode TRE, Formation PSSM
contact@ek-sophrologie.fr



Lorsque l'idée de créer la lettre d'informations de l'association des Solistes a été validée, très vite la question de sa forme et de son mode d'envoi s'est posée. Il m'a alors semblé tout naturel, et dans le prolongement de mon engagement pour le bénévolat, de proposer mes compétences acquises dans ma précédente carrière pour aider à construire cette lettre et répondre à son objectif de valorisation des expertises de nos adhérents au service des entreprises.

Mais dès la première réunion de notre Comité de rédaction, je me suis rendue compte que ce serait bien plus qu'une simple aide pour la mise en page de la lettre. C'est aussi et surtout, découvrir des thématiques totalement différentes de mon univers et leur richesse, rencontrer des personnes passionnées et passionnantes, partager l'envie de s'engager pour les autres et continuer à apprendre tous les jours.

Anne-Laure MAUPOUX
Manager et Conseillère en investissements
annelaure.maupoux@gmail.com



La retraite est une étape cruciale de la vie, marquée par des changements significatifs dans le mode de vie, les finances et les relations sociales.

Bien la préparer est essentiel pour en profiter pleinement et éviter les désagréments qui peuvent survenir si l'on n'a pas anticipé cette transition. Voici un guide détaillé pour vous aider à aborder cette nouvelle phase de manière sereine et organisée.

A LA UNE

LA RETRAITE : COMMENT BIEN LA PRÉPARER ?

Avec l'allongement de la durée de vie, les besoins des retraités (loisirs, voyages, santé, etc.) ont considérablement augmenté depuis quelques dizaines d'années. Ce n'est pas le cas de leurs revenus... **Malheureusement, les Français sous-estiment largement la baisse de leurs revenus à la retraite.**

Selon une étude de 2018 de Schrodgers Global Investor Study, les salariés français pensent en moyenne qu'ils percevront 78 % de leur salaire une fois à la retraite. En réalité, les revenus à la retraite n'atteignent que 61 % du salaire final au maximum. 20 % des retraités français déclarent ne pas disposer d'un revenu suffisant pour vivre confortablement. Un taux bien supérieur à la moyenne mondiale (15 %) et européenne (14 %). Près de la moitié des futurs retraités envisagent d'ailleurs de continuer à travailler et un peu plus d'un tiers des retraités regrettent ne pas avoir mieux anticipé sur leur épargne. Et ce montant est encore plus bas s'agissant des Travailleurs Non Salariés.

Une grande partie de ce qui vous attend à la retraite peut être anticipée de manière générale. Vous pouvez dès maintenant faire une estimation globale du montant de votre future pension. Cependant, il est probable que le montant que vous recevrez soit inférieur

à ce que les sites d'évaluation de votre retraite prévoient. Notre prochain numéro de l'Echo des Solistes portera d'ailleurs essentiellement sur cette thématique de calcul de la retraite.

Évaluer ses besoins financiers

La première étape pour bien préparer sa retraite est d'évaluer ses besoins financiers. Cela implique de **déterminer le montant d'argent nécessaire pour maintenir son niveau de vie** une fois à la retraite. Pour ce faire, il est conseillé de :

- Estimer ses dépenses : dressez une liste de vos dépenses mensuelles actuelles et anticipez celles qui pourraient changer à la retraite. Pensez aux frais de santé, aux loisirs, aux voyages, et à d'autres activités que vous souhaitez entreprendre.

N'oubliez pas d'inclure des dépenses imprévues, comme des réparations ou des soins médicaux.

- Calculer ses revenus : identifiez toutes les sources de revenus que vous aurez à la retraite, comme les pensions, les économies, les investissements, et les éventuels revenus locatifs. Cela vous permettra de savoir si vous aurez suffisamment d'argent pour couvrir vos dépenses. Il peut être utile de créer un tableau récapitulatif pour visualiser clairement vos revenus et vos dépenses.

- **Anticiper l'inflation** : n'oubliez pas que l'inflation peut affecter votre pouvoir d'achat au fil des ans. Il est donc important de prendre en compte l'augmentation des prix dans vos calculs pour vous assurer que vos économies seront suffisantes à long terme.

Épargner et investir

Une bonne préparation financière passe par une **épargne régulière et des investissements judicieux**. Voici quelques stratégies à considérer :

- **Constituer un fonds de retraite** : ouvrez un compte d'épargne retraite, comme un Plan d'Épargne Retraite (PER) ou un compte d'épargne individuel. Ces comptes offrent souvent des avantages fiscaux qui peuvent maximiser votre épargne. Pensez à alimenter régulièrement ce compte, même avec de petites sommes, pour profiter de l'effet de capitalisation.

- **Diversifier ses investissements** : investir dans une variété d'actifs (actions, obligations, immobilier) peut aider à réduire les risques et à augmenter le potentiel de rendement. Consultez un conseiller financier pour élaborer une stratégie d'investissement adaptée à votre profil de risque. La diversification est

essentielle pour protéger votre épargne contre les fluctuations du marché.

- **Réévaluer régulièrement** : faites un point régulier sur vos économies et vos investissements. Cela vous permettra d'ajuster votre stratégie en fonction de l'évolution de votre situation financière et des marchés. N'hésitez pas à revoir vos objectifs d'épargne et à les adapter si nécessaire.

La retraite peut entraîner un changement radical de rythme, ainsi que de revenus

- Éviter les dettes : avant de partir à la retraite, essayez de réduire au maximum vos dettes. Cela vous permettra de diminuer vos charges mensuelles et d'augmenter votre pouvoir d'achat à la retraite.

Planifier la transition

La transition vers la retraite ne concerne pas seulement les finances, mais aussi l'**organisation de votre temps et de vos activités**. Voici quelques conseils pour faciliter cette transition :

- Définir des objectifs personnels : Réfléchissez à ce que vous souhaitez accomplir pendant votre retraite. Que ce soit voyager, apprendre une nouvelle compétence, ou consacrer du temps à des activités bénévoles, avoir des objectifs clairs peut donner un sens à votre retraite. Établissez une liste de projets ou d'activités que vous aimeriez réaliser.

- Maintenir une routine : la retraite peut entraîner un changement radical de rythme. Établir une routine quotidienne peut aider à structurer votre temps et à éviter le sentiment de vide. Pensez à inclure des activités

physiques, des loisirs et des moments de détente dans votre emploi du temps.

- **Rester actif socialement** : entretenir des relations sociales est crucial pour le bien-être. Rejoindre des clubs, participer à des activités communautaires ou passer du temps avec la famille et les amis peut enrichir votre vie sociale. N'hésitez pas à explorer de nouvelles passions ou à vous engager dans des activités qui vous tiennent à cœur.

- Prévoir des activités de bénévolat : s'engager dans des activités bénévoles peut non seulement vous occuper, mais aussi vous donner un sentiment d'accomplissement et de connexion avec votre communauté.



Anticiper les aspects juridiques et successoraux

La préparation à la retraite inclut également des **considérations juridiques et successorales**. Voici quelques points à ne pas négliger :

- Mettre à jour ses documents : assurez-vous que vos **testaments, procurations et autres documents juridiques sont à jour**. Cela facilitera la gestion de vos affaires en cas de besoin. Pensez également à informer vos proches de l'emplacement de ces documents.

- **Planifier sa succession** : réfléchissez à la manière dont vous souhaitez transmettre vos biens. Une planification successorale adéquate peut éviter des conflits familiaux et

garantir que vos souhaits soient respectés. Consulter un notaire peut vous aider à établir un plan successoral clair et conforme à la législation en vigueur.

- **Consulter des professionnels** : n'hésitez pas à faire appel à des avocats ou des conseillers en gestion de patrimoine pour vous aider à naviguer dans ces questions complexes. Ils peuvent vous fournir des conseils personnalisés et vous aider à optimiser votre situation financière.

Préparer sa retraite c'est anticiper tous ses aspects et prendre le temps de la planifier

Préparer sa retraite est un processus qui demande du temps et de la réflexion. En évaluant vos besoins financiers, en épargnant et en investissant judicieusement, en planifiant la transition et en anticipant les aspects juridiques, vous pouvez aborder cette nouvelle étape de la vie avec confiance et sérénité.

Une bonne préparation vous permettra de profiter pleinement de votre retraite, de vivre des expériences enrichissantes et de rester actif et engagé dans la vie.

N'oubliez pas que **chaque parcours est unique, et il est important d'adapter ces conseils à votre situation personnelle**. En prenant le temps de bien planifier, vous assurez une retraite épanouissante et sereine.



Anne-Laure MAUPOUX
Manager et Conseillère en investissements
annelaure.maupoux@gmail.com



2 raisons essentielles justifient cette anticipation. D'abord, le financement des retraites par répartition est de plus en plus fragile. Il devient donc indispensable que chaque individu se constitue une retraite complémentaire par capitalisation. En cas de maintien du système actuel, cet effort d'épargne sera tout de même bénéfique, agissant comme un bonus au moment du départ à la retraite.

Ensuite, plus nous commençons à épargner tôt, moins l'effort à fournir sera conséquent. En concentrant cet effort sur les 15 dernières années avant la retraite, les montants à épargner risquent de peser lourdement sur le budget.

ZOOM SUR

Les solutions d'investissement pour la retraite

L'assurance-vie est-elle pertinente pour préparer sa retraite ?

Placement préféré des Français, l'assurance-vie peut répondre à de nombreux objectifs - faire fructifier un capital, préparer une acquisition immobilière, préparer sa retraite bien sûr, etc. - et ce particulièrement pour votre situation à long terme puisque la fiscalité est très avantageuse au bout de 8 ans.

En faisant des versements programmés, et en choisissant un contrat d'assurance-vie avec des fonds en euros garantis et des unités de compte de qualité, vous pouvez vous construire pour le long terme un capital en vue de la retraite.

Ce produit est aussi idéal quand vous allez « partir » à la retraite, et par exemple faire des retraits pour bénéficier d'un complément de revenus. Le placement est en effet souple et liquide :

- vous pouvez faire des **retraits programmés ou ponctuels** ;
- vous pouvez faire des **arbitrages** entre les supports du contrat ;
- vous pouvez faire de nouveaux versements en cas de nouvelle rentrée d'argent.

Grâce à la fiscalité sur les retraits en assurance-vie, où seule la partie « plus-values » des retraits est imposée avec un abattement de 4 600 € pour une personne seule et de 9 200 € pour un couple, on obtient un complément de revenus pour la retraite faiblement imposé. Le placement est aussi très adapté pour **préparer votre succession**, un des objectifs principaux des retraités.

Investir pour votre retraite avec le PEA

Autre solution à envisager pour préparer la retraite : le **plan d'épargne en actions**. Le PEA est un **support d'investissement dans les valeurs boursières**.

Vous investissez dans des valeurs européennes pour bénéficier, à terme, d'un capital ou d'une rente. Cette solution est complémentaire au PER, rien ne vous empêche de souscrire deux contrats différents.

Les avantages du PEA sont les suivants :

- Les **revenus** tirés de ce placement et les **plus-values réalisées sont exonérés d'impôt** dès lors que vous conservez votre PEA **au moins 5 ans** (vous payerez cependant des prélèvements sociaux) ;

- Le montant minimum pour l'ouverture est de 10 € ;
- Les meilleurs placements vous permettent de bénéficier de frais réduits ;
- Les versements sont libres et sans montant minimal ;
- Le **plafond du PEA classique est de 150 000 € pour une personne seule et de 300 000 € pour un couple**.

Investir dans l'immobilier pour sécuriser sa retraite

L'immobilier reste une valeur sûre. Devenir propriétaire de sa **résidence principale** permet de **ne plus avoir de loyer à payer à la retraite**, allégeant ainsi les dépenses futures. Une fois le prêt remboursé, il est recommandé de continuer à investir dans d'autres placements pour se constituer un complément de retraite.

Faire du **crédit pour investir en immobilier locatif** en utilisant son épargne mensuelle, et les loyers obtenus, pour rembourser le crédit, est une solution particulièrement intéressante qui demande réflexion.

L'immobilier locatif à crédit donne un effet de levier, dans la mesure où il permet de placer dès aujourd'hui, non pas le capital qu'on a, mais le capital qu'on

aura dans une quinzaine ou une vingtaine d'années. Les rendements sont donc calculés sur une base bien plus forte, et contribuent partiellement à rembourser les mensualités de crédit et donc à limiter l'effort d'épargne chaque mois.

Il est donc pertinent de privilégier un investissement à crédit, en vérifiant les conditions suivantes :

- pouvoir dégager une capacité d'épargne mensuelle régulière ;
- avoir une visibilité sur cette capacité d'épargne sur au moins 15 ans, voire 20 ans ;
- accepter une forme de rigidité : contrairement à une épargne programmée, vous n'avez pas la possibilité de stopper vos versements, sauf si votre contrat permet la modulation des échéances ;
- détenir au préalable une épargne de précaution de plusieurs milliers d'euros ;
- choisir l'investissement immobilier le mieux adapté à sa situation : BIC pour dégager des revenus non fiscalisés, SCPI pour un investissement souple et plus liquide, programmes défiscalisants pour réduire ses impôts, etc. ;
- ne pas oublier que la qualité du bien sélectionné reste un critère important : état, facilité à louer, frais et charges raisonnables, etc. Cela permet une rentabilité plus importante immédiatement avec des loyers plus élevés, mais aussi, et surtout, une plus-value à la revente.



L'achat en **nue-propriété** est également recommandé pour ceux qui n'ont pas besoin de revenus immédiats. En acquérant des biens en nue-propriété avec un bailleur social usufruitier, il est possible de récupérer l'usufruit à terme, sans impôt sur le revenu ni impôt sur la fortune immobilière.

Envie d'un complément de revenus immobiliers sans souci de gestion ? Les SCPI sont pour vous...

Les **Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)** permettent d'investir dans l'immobilier sans se soucier de la gestion puisque c'est la société qui s'en occupe pour vous : vous achetez en effet des **parts d'un parc immobilier** géré par la société qui vous reverse une part des **loyers perçus**. Autre avantage : les SCPI investissent dans un grand nombre d'immeubles, ce qui permet de **mutualiser les risques**, notamment le risque locatif, géographique, et de diversifier les placements. Les personnes fortement imposées, dont le taux marginal d'imposition est supérieur à 30 %, privilégieront, si elles veulent des revenus immédiats, les **SCPI européennes**, qui offrent une **fiscalité plus douce** : pas de prélèvements sociaux et des taux d'impôt sur le revenu souvent inférieurs aux taux français. La **SCPI fiscale**, permettant de réduire votre imposition avec des investissements Denormandie, est à envisager également. Elle permet de préparer votre retraite tout en bénéficiant d'un avantage fiscal immédiat.

Et les SCPI en démembrement ? Vous achetez des parts de biens dont vous n'êtes que nu-proprétaire. De ce fait, vous ne percevez pas de revenus locatifs tout au long de la période de démembrement. En contrepartie, le prix des parts subit une décote en fonction de la durée de démembrement. Lorsque vous devenez pleinement propriétaire, au bout de quelques années, vous pouvez revendre au prix réel votre bien et bénéficier d'une plus-value ou les conserver et percevoir au moment de la retraite des revenus en complément de votre retraite.

Et le PER dans tout cela ?

Pour préparer votre retraite, le **Plan Epargne Retraite** offre différents avantages qui en font un support d'épargne à envisager pour envisager votre avenir financier de manière plus sereine :

- les **versements sont déductibles des revenus imposables** selon votre Taux Marginal d'Imposition (TMI)
- la **flexibilité en matière de sortie** : une sortie en capital ou en rente, voire mixer sortie en capital et en rente
- la **portabilité de tous les contrats**, qu'ils soient souscrits de manière collective en entreprise ou à titre individuel. Les transferts vers d'autres PER sont gratuits à partir de 5 ans de détention (les frais atteignent au maximum 1 % de l'épargne accumulée). Il est également possible de transférer d'ancien PERP et Madelin vers le nouveau PERin. Cette fois, les frais peuvent atteindre 5 % de l'encours si le contrat a moins de 10 ans.
- la possibilité de sortie avant la retraite : notamment en cas d'**acquisition de la résidence principale**, les fonds doivent servir d'apport pour l'acquisition. Cette sortie sera imposée à l'impôt sur le revenu.
- selon les contrats, vous **cotisez à votre rythme** sans être dans l'obligation d'effectuer des versements mensuels, trimestriels ou annuels.



L'INTERVIEW DE : **MARCO LUCCA**

Marco LUCCA, co-Président de la Holding SAS LUCCA & Fils
De l'entreprise de leurs parents installée rue Eugénie Thome à Bagnols/Cèze, Marco LUCCA et sa sœur ont hérité d'un esprit d'entreprise, de compétences développées in-situ, du goût du travail et du respect humain. Ou comment la transmission de l'entreprise familiale se prépare de longue date et correspond à de fortes valeurs partagées reçues en héritage

Quelles étapes avez-vous suivies pour préparer votre départ à la retraite et assurer une transition en douceur pour votre entreprise ? Avez-vous mis en place un accompagnement de vos salariés ?

En préambule, je dois préciser que je garde avec ma sœur une fonction de président de notre holding Lucca & Fils, à laquelle appartiennent les entreprises Weldom de Sommières et plusieurs immeubles commerciaux, dont Weldom Bagnols sur Cèze et Boulanger.

C'est un mandat qui me prend très peu de temps, ½ journée par semaine, mais je ne suis plus du tout dans l'opérationnel d'entreprise malgré le fait que je n'ai pas encore fait valoir mes droits à la retraite.

D'un niveau CAP/BEP, c'est sur le tas que j'ai appris mon métier.

Je garde en mémoire, ces moments, où dans les rayonnages de l'entreprise de mes parents, je triais les boulons.

L'odeur de la graisse est encore présente dans ma mémoire. Ma motivation vient de ces moments. Je n'aurai rien voulu faire d'autre.

A l'instar de mon père qui avait nommé un directeur de son entreprise de quincaillerie pour se dégager du temps disponible alors que je faisais mes classes, j'ai rapidement compris que la transmission d'une entreprise se prépare tôt dans son parcours de chef d'entreprise. Le voyant faire, j'y ai trouvé l'inspiration et la compréhension que c'est une stratégie à organiser. Préparer cette transmission demande d'avoir une vision et un management en conséquence. De mon côté, j'ai énormément fait confiance à mes équipes, prônant un management "déléгатif" qui a favorisé les prises d'initiative et l'éclosion de talents au sein de l'entreprise.

De ce fait, j'ai pu me dégager de nombre de mes missions et ainsi observer et constater que le chef d'entreprise n'était pas indispensable au quotidien dans sa ou ses sociétés.

Qui plus est, l'arrivée de mon fils Antoine, m'a grandement facilité la tâche quant à ma décision de prendre du recul dans mon quotidien. Mon fils a commencé son métier lors de son BTS chez Leroy Merlin.

Il est rentré dans l'entreprise voici quinze ans et il est passé par tous les métiers que compte l'entreprise, de réceptionnaire à directeur de magasin.

Cette construction de ses compétences, cette prise en considération de chacun des métiers que demande l'entreprise, lui ont permis de se révéler et de s'épanouir au sein de notre structure.

Ses formidables capacités d'entrepreneur, liées à une appétence exceptionnelle pour le management ont su me convaincre qu'il était le bon candidat pour reprendre les rênes.

C'est ce qu'il fait avec brio alliant la performance et l'humilité, des valeurs qui me sont chères. Un exemple est son investissement dans des valeurs sociales, dans le RSE et ça me réjouit.

En créant l'environnement de travail dans lequel le salarié se sent bien, l'esprit d'entreprise peut se développer. Les façons de travailler, la répartition des équilibres entre vie privée et vie professionnelle, le rapport au travail comme les besoins évoluent et les changements sont permanents.

Mettre toute sa compétence au service des équipes qui font tourner « la chaudière » est incontournable. Sans elles, nous ne sommes rien et l'entreprise n'existe pas. La transition s'est donc faite facilement et Antoine est totalement légitime aux yeux des équipes. La transmission a été progressive tout en installant cette légitimité. Lorsqu'il a exprimé sa volonté de devenir le seul directeur de l'entreprise Weldom de Bagnols/Cèze, nous nous sommes concertés en famille avec ma sœur et nos enfants respectifs. Il était nécessaire de trouver une solution juste pour chacun et juridique pour répondre à cette demande. Ayant été le seul de nos cinq enfants à manifester ce désir de reprendre le magasin, c'est ce que nous avons fait. Il a pu faire appel à des financements bancaires pour 2/3 et à un 1/3 en crédit vendeur. Je n'aurais pas accédé à sa demande si je n'avais pas senti qu'il en avait les compétences et les capacités à faire perdurer l'entreprise. C'est capital de connaître tous les postes. Nous avons eu de la chance de travailler en famille et que ça se passe bien.

Concernant nos équipes, nous avons mis en place au sein de notre holding en 2001, un contrat d'intéressement (il suffit d'avoir un salarié dans la Holding pour cela) qui nous a permis d'alimenter un PEE* et un PERCOI*. Le fruit de ce contrat d'intéressement, lorsqu'il est placé sur des PEE ou PERCOI, peut être abondé à 300% par l'entreprise et n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

*PEE : plan d'épargne entreprise

*PERCOI : plan d'épargne retraite collectif



Avez-vous mis en place des solutions à titre personnel et familial pour compléter votre retraite ?

Si, aujourd'hui, il m'arrive quelque chose, il faudra tout vendre pour payer les droits de transmission. C'est donc primordial de remédier à cette situation. Nous réfléchissons donc à vendre notre immobilier professionnel et nous prendrons nos décisions après avoir écouté les conseils de notre avocat fiscaliste, de notre Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP) et de notre commissaire aux comptes. Mon fils souhaite se porter acquéreur des locaux professionnels de Bagnols mais les banques étant frileuses nous réfléchissons à mettre en place un crédit-bail. Nous avons fait évoluer le statut juridique de l'entreprise d'une SARL à une SAS pour préparer notre retraite. En effet, nous sommes encore salariés de la Holding jusqu'à la fin de l'année 2024. A partir de 2025, nous pourrions ainsi percevoir, à l'avenir, des dividendes issus de notre immobilier professionnel. Ce sera un complément à notre retraite.

Quels conseils donneriez-vous à d'autres chefs d'entreprise qui envisagent de transmettre leur entreprise dans un avenir proche ?

J'ai 62 ans. On ne part pas de son entreprise parce qu'on arrive plus à travailler mais parce qu'on a préparé notre départ. Y réfléchir très en amont permet de construire cette étape.

Il est important de se fixer une date butoir, dès lors que l'on a pris la décision d'arrêter.

Être en accord avec soi-même, s'arrêter sereinement, avoir pris les bonnes décisions quant à la poursuite ou l'arrêt de son entreprise. Et ne pas le faire si on n'en a pas envie.

On ne part pas à la retraite du jour au lendemain. On doit préparer son départ très en amont.

Comment envisagez-vous les prochaines années ?

J'ai la chance d'être en forme et de pratiquer du sport régulièrement. Cela occupe une part importante de mon temps et je compte en profiter le plus longtemps possible. Garder de mes petits-enfants, voyager, marcher, randonner, passer plus de temps avec les copains font partie de mes projets. J'apprécie que mon téléphone ne sonne plus à tout va depuis deux ans.

Ma vie de couple nous permet d'avoir nos activités respectives tout en partageant du temps de qualité ensemble. Nous ne sommes pas dans les pattes l'un de l'autre. Mon épouse a d'ailleurs créé une nouvelle entreprise avec sa sœur et son frère.

Après avoir consacré ma vie à mon travail, j'apprécie d'avoir du temps. Du temps à perdre comme en étant assis devant un feu de cheminée à lire. En fait, je ne m'ennuie jamais, je prends mon temps, un luxe qui n'a pas de prix !!!



L'Œil de l'Experte

Linda LAIDI, Avocate associée



L&M AVOCATS

linda.laidi@lm-avocats.fr

La Transmission d'Entreprise : Enjeux Juridiques et Fiscaux

La transmission d'entreprise représente une étape clé dans la vie d'un dirigeant, mêlant enjeux stratégiques, juridiques et fiscaux. Une anticipation rigoureuse est essentielle pour maximiser les chances de succès tout en limitant les risques.

Les aspects juridiques

La transmission d'une entreprise peut prendre plusieurs formes : cession de fonds de commerce, cession de titres ou encore donation.

Chaque option implique des formalités spécifiques et des impacts juridiques différents qu'il convient de définir et organiser en amont pour éviter toute incertitude.

Pour une transmission optimale, il est essentiel de s'assurer de la conformité des documents clés de l'entreprise : statuts, pactes d'associés, baux ou encore contrats en cours. Un audit juridique approfondi est recommandé pour identifier les éventuels points bloquants et garantir une opération fluide.

Les aspects fiscaux

La fiscalité est au cœur des préoccupations dans une transmission d'entreprise.

Les plus-values de cession sont en principe soumises à imposition, mais des dispositifs d'exonération ou d'abattement existent, notamment pour les PME. Une étude fiscale personnalisée permet de définir les régimes applicables et d'identifier la solution la plus avantageuse.

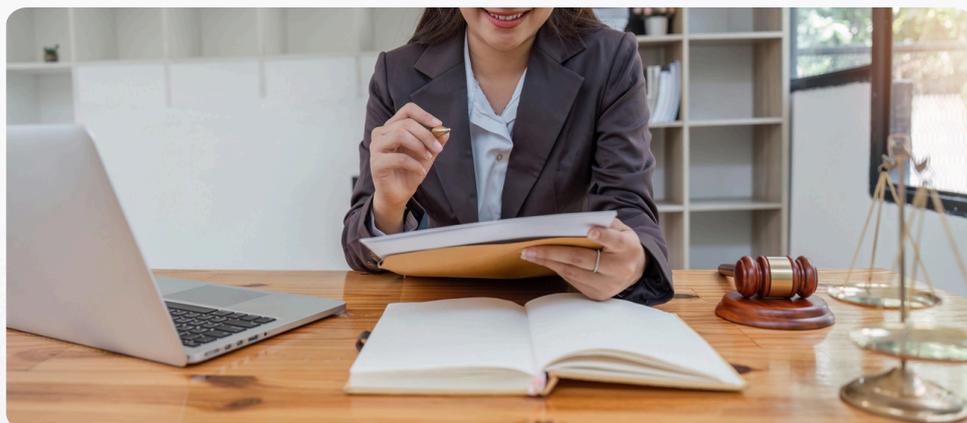
Dans le cadre d'une donation, des mécanismes tels que le pacte Dutreil permettent de réduire les droits de mutation, à condition de respecter des engagements de conservation des titres ou des biens.

L'importance de l'anticipation

Pour sécuriser et optimiser une transmission, il est recommandé de se faire accompagner par des professionnels, notamment un avocat spécialisé et un expert-comptable. Une planification rigoureuse peut non seulement faciliter les démarches administratives, mais aussi protéger les intérêts de toutes les parties impliquées.

Afin de tirer pleinement parti des dispositifs fiscaux avantageux et de garantir une transition réussie, il est recommandé d'anticiper cette opération au moins cinq ans avant l'échéance.

Transmettre une entreprise est une aventure délicate, mais bien anticipée, elle devient une opportunité de pérenniser l'activité, de valoriser le travail d'une vie et de transmettre un héritage entrepreneurial.



POINTS DE VUE DES SOLISTES

Compléter sa retraite légale est une véritable nécessité

J'ai commencé à m'intéresser à ma retraite suite à une réunion d'information concernant les cotisations de retraite pour les indépendants.

Etant en profession libérale relevant de la CIPAV (c'est-à-dire une caisse de retraite non alignée à la sécurité sociale et ayant des règles de calculs particulières), j'ai pris connaissance de la simulation du montant de ma retraite qui s'élèverait à 800€ par mois.

Cela ne me permettait pas d'être suffisamment en sécurité pour mon avenir, j'ai donc décidé de contacter une conseillère en gestion du patrimoine et en investissement financier qui fait partie des Solistes Entrepreneurs.

J'ai pris rendez-vous avec elle et nous avons parlé de mes projets, de mon avenir et de la retraite.

Nous avons établi un plan d'actions global pour ma famille et pour ma retraite ceci dans le but d'être plus sereine dans mon avenir. Elle a été à l'écoute, bienveillante et claire dans ses propos. Elle a pris le temps de comprendre mes besoins tout en respectant mon rythme d'assimilation. Après quelques entretiens, nous avons mis en place des objectifs et des actions en lien avec ma réalité économique (actuelle) et mes attentes.

Les solutions proposées étaient en adéquation avec mes besoins et mes valeurs et je me sent plus sereine pour ma retraite future.

Par Nathalie SEQUEIRA
Psychologue clinicienne –
Thérapie & Hypnose –
Relaxation Sonore
nathalie.sequeira@hotmail.fr



Anticiper et investir le plus tôt possible

À 42 ans, je commence à récolter les fruits des démarches entamées depuis des années pour ma retraite, même si c'est loin d'être terminé !

J'ai commencé tôt, en achetant ma résidence principale, mon premier appartement. Ce premier achat était modeste, mais il m'a permis de construire un capital. En le revendant plus tard, j'ai pu avoir un bel apport pour une maison plus adaptée à mes nouveaux besoins.

L'objectif était de ne pas avoir de loyer à payer une fois à la retraite, ce qui est essentiel pour alléger le budget.

Ensuite, je me suis tournée vers l'investissement locatif. Aujourd'hui, les loyers des locataires remboursent en grande partie les crédits, mais à terme, ces biens deviendront une source de revenus réguliers, en complément de ma retraite. Cela demande de la rigueur et du travail, mais c'est une sécurité financière précieuse pour l'avenir.

Pour diversifier mes actions, j'ai aussi ouvert un Plan d'Épargne Retraite (PER), qui me permet d'épargner régulièrement et de bénéficier d'avantages fiscaux. Ce capital viendra s'ajouter à mes revenus pour garantir ma tranquillité financière.

Préparer sa retraite, c'est anticiper. Même si cela demande des efforts, agir tôt permet d'étaler ces démarches dans le temps et de poser des bases solides pour un avenir serein.

Par Laure LEDUC
IAD
Manager et Conseillère
en Immobilier
laure.leduc@iadfrance.fr



Bien préparer sa retraite est souvent un défi et le pont est parfois difficile à franchir

J'ai eu pour ma part la chance d'avoir une carrière relativement linéaire et les relations avec mon employeur ainsi que les caisses de retraite se sont très bien passées. Il est toutefois important d'être vigilant, de ne rien oublier et de conserver tous les documents indispensables durant sa vie professionnelle.

Il est nécessaire également de porter une attention particulière à ses revenus qui vont baisser de façon notable. Anticiper cette problématique a été pour moi et doit être pour tous très important car cela conditionne nos capacités à profiter.

Enfin, la retraite ne serait pas une retraite sans les activités associées. Toujours attiré par le sport, je continue à pratiquer (un peu) et à me déplacer (beaucoup) là où des événements sportifs majeurs ont lieu.

Je m'étais également toujours dit qu'à la retraite, je chanterai. L'opportunité m'en a été donnée plus tôt que prévu puisque c'est le cas depuis dix ans maintenant et que cela me procure toujours autant de plaisir, et d'adrénaline parfois. De belles rencontres naissent aussi parfois de ces retrouvailles vocales.

Toujours anticiper, toujours chercher à faire ou à savoir plus, communiquer et se faire plaisir sont un leitmotiv permanent. Un petit coup de pouce d'un destin qui nous maintient aussi longtemps que possible en bonne santé est également indispensable. Mais, cela aussi, cela s'entretient....

Par Patrick POTARD
Prestaradon
Spécialiste de la mesure
du radon
prestaradon@gmail.com





NOS SOLISTES SE PRÉSENTENT

Par Aurore ROTHON-GASC
AR'Déco
Décoration d'intérieur et
communication
aurore@ar-deco-design.fr



BIEN SE SENTIR CHEZ SOI, LA BASE DU BIEN-ÊTRE

La maison est notre refuge, le cocon pour nous retrouver et nous ressourcer. C'est aussi le lieu du partage avec notre famille et nos amis.

Voilà pourquoi bien aménager son espace de vie est essentiel.

Le trio gagnant d'un intérieur harmonieux et agréable : le confort, la lumière et la fonctionnalité.

Lorsque l'on décore, on cherche à créer du confort, un lieu dans lequel on se sentira bien et en sécurité.

Notre intérieur est aussi le miroir de notre personnalité. Le soin que nous mettons à décorer est une façon de créer notre propre univers.

En effet, la décoration est une alchimie entre les personnes, matières, couleurs et les matériaux.

Le décorateur d'intérieur est là pour apprendre à vous connaître, cerner vos habitudes et comprendre vos besoins pour les retranscrire dans l'aménagement et la décoration, afin d'avoir un lieu unique et qui vous ressemble.

LE TAROT DE MARSEILLE OU CHANGER LES RÈGLES DU JEU

Parler du Tarot de Marseille, de ce formidable outil de connaissance de soi en quelques mots n'est pas facile !

Cet « objet », à sa création, était un jeu et il l'est resté pendant plusieurs siècles.

Sans vous en faire toute l'histoire, le lien que je fais avec ma pratique du Tarot et de la psychothérapie est simple : nous avons tous nos mécanismes, nos rouages inconscients comme autant de cartes avec nos règles de jeu.

Grâce au Tarot il est possible de voir en douceur vos mécanismes, et d'apporter un regard nouveau dessus afin de changer les règles du jeu !

Ce sera d'ailleurs en clin d'œil avec la carte que m'inspire 2025, la Roue de Fortune qui nous rappelle que tout n'est que cycle, nous pouvons seulement, à tout moment, changer les règles du jeu !



DANS LE PROCHAIN NUMERO À
PARAITRE EN MARS 2025 :
La retraite :
comment bien la préparer ?

COMITÉ DE RÉDACTION

Pascale Causier
Elodie Klein
Anne-Laure Maupoux
Laurence Pastre

<https://www.solistes-entrepreneurs.fr/>

<https://www.facebook.com/solistes-entrepreneurs/>

<https://www.linkedin.com/company/les-solistes-entrepreneurs/>

lessolistesentrepreneurs@gmail.com



Par Nicolas DUMAS

Nicolas Dumas XIII

Psychotarologue

nicolasdumasXIII@gmail.com